

COMPTE RENDU de Conseil Municipal du 09 avril 2013

Etaient présents : M. DEROUET. COQUIO. LAUTOUR. PELLERIN. LANGLOIS. LEROYER. FOUCHER. CERISIER. LETONDEUR. POTTIER. HECQUARD. LENEVEU. BESNARD. GESLIN.

Absents :Néant

Pouvoirs : Mme MOTTIN a donné pouvoir à M. DEROUET

Secrétaire de séance : J-C COQUIO

En préambule au vote des budgets, Monsieur le Maire souligne au Conseil Municipal que s'il a été possible de réaliser tous les investissements qui ont été faits, c'est grâce au fait que les charges de fonctionnement ont toujours été nettement inférieures à la moyenne des communes de même importance tant au niveau départemental, que régional, voire national, ainsi les charges de fonctionnement en euro par habitant représentent au niveau :

Lonlay l'abbaye	Départemental	Régional	National
364€/habitant	477€/habitant	496€/habitant	633€/habitant

Sur ce seul critère, par rapport au Département, la situation de Lonlay représente un gain de 113€/habitant, qui permet de disposer d'un montant de 142 233 € supplémentaires, soit environ 50% de notre disponible. La capacité d'autofinancement nette globale est aussi marquante :

Lonlay l'abbaye	Départemental	Régional	National
212€/habitant	97€/habitant	100€/habitant	127€/habitant

En conclusion, Monsieur le Maire souhaite démontrer qu'une gestion saine et raisonnée est le gage de la possibilité d'investir pour améliorer la qualité de vie des lonléens en apportant toujours plus de services.

- Approbation des comptes administratifs 2012 et comptes de gestion -Commune- Assainissement- Lotissement - Affectation des résultats.

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs qui font ressortir les résultats suivants :

Commune :

Section de fonctionnement

Dépenses : 521 401.52

Recettes : 829 479.08

Section d'investissement

Dépenses : 683 609.08

Recettes : 260 176.59

Le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats. Compte tenu des restes à réaliser et de l'excédent reporté de 2012, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

C/1068 : 513 890.74

C/002 Excédent reporté de fonctionnement : 522 165.72

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

Assainissement :

Section de fonctionnement

Dépenses : 21 009.29

Recettes : 62 522.74

Section d'investissement

Dépenses : 244 840.45

Recettes : 111 517.80

Le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats. Compte tenu des restes à réaliser et de l'excédent reporté de 2012, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

C/1068 : 54985.32

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

Lotissement :

Section de fonctionnement

Dépenses : 72 813.92

Recettes : 37 840.62

Section d'investissement

Dépenses : 37 840.62

Recettes : 0

Le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats. Il approuve également le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

Vote des taux d'imposition 2013.

Le Conseil Municipal, après exposé de la proposition de budget primitif et compte tenu qu'il n'y a pas lieu de modifier les taux pour équilibrer le budget, décide :

De conserver les taux de référence 2013 à savoir :

Taxe habitation : 15.36% pour une base 2013 de 825 800 soit 126 843 €

Taxe F.bâti : 14.09% pour une base 2013 de 752 500 soit :106 027€

Taxe F.N. bâti : 30.80% pour une base 2013 de 284 200 soit 87 534€

C.F.E. : 14.50% pour une base 2013 de 236 500 € soit 34 293€

Les taux ci-dessus sont approuvés à l'unanimité des membres présents et portés au BP 2013.

Monsieur le Maire rappelle que bien que les taux restent inchangés, les Lonléens diront avec raison qu'ils paient plus d'impôts qu'en 2012, en effet, l'Etat, pour compenser l'inflation, revalorise les bases en fonction de cette

dernière, ce qui se traduit par une hausse des impôts dont la Commune profite indirectement et par voie de conséquence, les lonléens, comme tous les contribuables, subissent. Toutefois, Monsieur le Maire rappelle que les taux appliqués à Lonlay restent parmi les moins élevés du canton pour les Communes de même importance.

- Vote des budgets primitifs 2013 Commune – Assainissement-Lotissement- Station service

COMMUNE :

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 339 804.00€ pour la section de fonctionnement et 1 307 995 € pour la section d'investissement, répartis comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses :

Charges à caractère général	440 553.00
Charges de personnel	203 930.00
Autres charges de gestion	125 717.00
Charges financières	18 356.00
Charges exceptionnelles	3 712.90
Reversement sur FNGIR	52 833.00
Dépenses imprévues	65 000.00
Virement section investissement	428 902.10
Opérations d'ordre	800.00

Recettes :

Excédent antérieur reporté	522 165.72
Remboursement charges de personnel	17 100.00
Produits des services	5 200.00
Impôts et taxes	401 415.00
Dotations subventions	347 272.00
Autres produits de gestion	46 251.28
Opérations d'ordre	400.00

Section d'investissement

Dépenses

Déficit antérieur reporté	439 184.89
Opérations d'ordre	400.00
Emprunts et dettes (capital)	52 659.00
Immobilisations incorporelles	220 409.23
Immobilisations corporelles	29 000.00
Immobilisations en cours :	506 341.88, dont :
- Maison des oeuvres :	94 298.00
- Extension salle à vocation multiple:	4 006.11
- Voirie :	35 000.00
- Station service	150 142.00
- Viabilisation « Le Grand Jardin » :	222 895.77
Avance remboursable pour station service	60 000

Recettes

Virement de la section de fonctionnement 428 902.10
Produits de cessions : 139 109.23
Dotations fonds divers 532 603.77
Subventions (Réserve Parlementaire) 74 857.00
Subventions (Conseil Général) 52 557.00
D.E.T.R. 39 246.00
FEADER : 36 007.00
Dépôts et cautions 700.00
Opérations d'ordre 4012.90

Budget Lotissement

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 243 791.39€ pour la section de fonctionnement et 188 716.10€ pour la section d'investissement. Les dépenses prévues étant le solde des travaux d'équipement en réseaux et les recettes : la vente des parcelles.

Budget Assainissement :

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 51 699€ pour la section de fonctionnement et à la somme de 197 096.00€ pour la section d'investissement à savoir :

Section de fonctionnement**Dépenses**

Charges à caractère général : 4600.00
Charges financières 8 724.20
Dotation aux amortissements 13 985.01
Virement à la section d'investissement 24 389.79

Recettes

Redevance assainissement : 45 000.00
Produits exceptionnels 6 699.00

Section d'investissement**Dépenses**

Déficit antérieur reporté 145 480.92
Amortissement des subventions 6 699
Remboursement d'emprunts 4 721.00
Diagnostic réseaux Eaux usées 28 536.08
Travaux (extension réseau lotissement) 11 659.00

Recettes

Virement de la section de fonctionnement 24 389.79
Apport dotations réserves 58 138.32
Subventions Agence.de l'Eau et Département 61 844.00

Emprunts 38 738.88
Amortissement des immobilisations 13 985.01

Station Service :

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 257 852.25 pour la section de fonctionnement. En section d'investissement les dépenses s'élèvent à 146 111.48 et les recettes à 206 111.48. (le déséquilibre provenant de l'avance remboursable de la Commune).

Section de fonctionnement :

Dépenses

Achat stocké de carburant 123 100
Variations de stock 123100
Electricité 1000
Maintenance 500
Assurances 1150
Télécommunications 1000.00
Commissions bancaires 1 000.00
Amortissement : 7002.25

Recettes

Ventes de carburant 127 750
Variation de stock 123 100
Amortissement : 7002.25

Section d'investissement

Dépenses

Agencement et aménagement terrain bati 40 692.63
Bâtiment 1 830
Installation à caractère spécifique 91 956.60
Matériel de bureau 4 630.00
Reprise des subventions transférables 7 002.25

Recettes

DETR (subvention d'état) : 21 000.00
Subvention d'équipement commune 118 109.23
Avance remboursable 60 000
Amortissement de la station 7 002.25

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, adopte les budgets tels qu'ils viennent d'être proposés.

- Etude du devis éclairage extérieur salle polyvalente

Le Conseil Municipal décide de lancer une consultation pour les travaux à réaliser et reporte cette question une prochaine séance.

- Etude des devis vérification installations électriques des bâtiments ouverts au public

Le Conseil municipal étudie les propositions et décide à l'unanimité de retenir le bureau Véritas pour un montant de 780.00 € HT afin de procéder aux vérifications des installations électriques de l'église, la salle Ste Thérèse et la salle polyvalente

- Questions diverses.

■ Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'appartement situé 2 rue de Stogursey était vacant depuis juillet 2012. Il s'avère que Monsieur Poirier et Mademoiselle Pellouin sont intéressés par ce logement
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte de louer à Mr Sébastien POIRIER et Melle Marina PELLOUIN, le logement situé 2 rue de Stogursey à compter du 01 mai 2013.
- fixe Le montant du loyer à 405€ par mois
- charge Me Goubeaux, Notaire d'établir le bail à intervenir dont les frais ser ont séparés pour moitié à la Commune et moitié à l'intéressée.
- autorise Monsieur le Maire ou ses Adjointes à signer l'acte à intervenir.

■ Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Melle Picard a repris le restaurant du Relais de l'Abbaye en cours de bail. Le Conseil municipal à l'unanimité décide que la révision du loyer aura lieu chaque année à la date anniversaire comme stipulé dans le bail, la 1^{re} révision aura lieu au 15 avril 2014 et sera basée sur la valeur de l'indice de révision des loyers du 3^{ème} trimestre 2012 en comparaison avec l'indice du 3^{ème} trimestre 2013. Le Conseil Municipal charge Maître Goubeaux de rédiger l'avenant pour ce faire, et autorise Monsieur le Maire ou ses Adjointes à signer cet avenant.